

Les Soeurs de Saint Vincent de Paul à LAVAVEIX-LES-MINES (Creuse)

Les Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul arrivèrent à Lavaveix-les-Mines le 19 novembre 1872.

- Le 12 septembre 1872, un traité fut conclu

« entre Monsieur E. Jacques Palotte, Député de la Creuse, et Directeur, agissant au nom de la Compagnie anonyme des houillères d'Ahun (Creuse) et la Supérieure Générale des Soeurs de la Charité de St Vincent de Paul. »

L'article 1^{er} stipule *« Les Filles de la Charité seront chargées, au nombre de quatre, de la direction des classes et de l'asile de la Maison de charité de Lavaveix-les-Mines. »*

L'article 10 précise qu'elles :

« seront chargées du soin de faire gratuitement l'école aux petites filles indigentes de Lavaveix-les-Mines (Creuse). Elles les instruiront des principaux mystères de notre sainte Religion, et leur apprendront à lire et à écrire, mais elles ne recevront à leur école aucun garçon, quelque soit son âge, et sous prétexte que ce soit.

Lorsqu'il arrivera quelques maladies épidémiques parmi les pauvres ou les Soeurs, elles suspendront leur école, s'il est nécessaire, pour aider au soulagement des malades, et reprendront leurs fonctions le plus tôt possible.

Les Soeurs seront également chargées de la direction de l'Asile, mais dans l'Asile les enfants des deux sexes y seront admis. »

- Il est mentionné dans un petit historique succinct rédigé en 1970 par une Soeur (mais nous n'avons aucun document pour le vérifier) :

« Dans la suite, grâce au dévouement des Soeurs et à la bienveillance du Directeur, les blessés de la Mine leur furent confiés ainsi que la Pharmacie, le dispensaire, consultation journalière du docteur pour toute la population dans le local situé Quartier de la Verrerie et dénommé Salle de l'Ambulance. »

Toutes les œuvres paroissiales leur furent aussi confiées : entretien de l'église, catéchismes, patronage, ouvroir, groupement d'Enfants de Marie » (Mouvement marial spirituel et caritatif pour les jeunes filles).

Les Soeurs furent jusqu'à huit.

- Après les lois de Laïcisation, l'école fut fermée.

[Nous n'avons pas (ici, à Marseille) la date exacte de la cessation des classes.]

« Vint ensuite la terrible grève de 1927, qui détruisit en grande partie les puits et le matériel de la Mine. Elle obligea la plupart des jeunes ménages et de la jeunesse à émigrer afin de se procurer du travail. »

- Un document statistique de 1929 propre à la Congrégation fait état que l'Administration des Houillères verse une indemnité pour 3 Soeurs et assure « le logement, l'éclairage et le chauffage » des Soeurs. Une bienfaitrice est citée : Melle Rousée-Godet. Une contribution régulière de la Paroisse et une « souscription annuelle » permettent aux œuvres de se développer.

Dans ce même document, il est précisé que la moyenne annuelle des visites aux familles et aux malades atteint 3000 à 3.100. Il n'y a pas de dispensaire, mais *« les gens viennent à la maison pour piqûres et pansements »*.

En ce qui concerne les *Patronages*, il est indiqué :

« *Nombre de jeunes filles : 16 - de moyennes : 22 - de petites : 48.*
Patronage de garçons : 12 petits garçons. »

A l'*ouvroir externe* (atelier de couture pour les jeunes filles : *confection, lingerie, tapisserie*), 14 *ouvrières* et 3 *apprenties* y travaillent.

Les Soeurs logent 5 ou 6 jeunes filles qui travaillent à l'extérieur, « *orphelines de 17 à 30 ans* » pour une somme modique. En contrepartie, elles « *rendent service à la Maison et à la Paroisse* ».

A la fin du questionnaire statistique, il est mentionné :

« *A l'Ouvroir externe, est venue se greffer l'œuvre du Travail à Domicile pour les femmes, ce qui leur permet de s'occuper également de leur intérieur et d'éviter la "Fabrique de Tapisserie"! Nous occupons actuellement 25 ouvrières.* »

Les Soeurs sont chargées sur la Paroisse des « *deux Catéchismes des filles* ».

Le document est signé de la Supérieure, *Soeur Conrard*.

- Pourtant, il semble que ce soit vers cette époque que les Soeurs furent évincées de la Mine, une Compagnie d'assurances (?) se chargeant du soin des blessés de la Mine. Les Soeurs ressentirent vivement cet abandon d'une activité qui correspondait si bien à leur vocation profonde. Si elles ne sont plus *employées* par la Mine, Les Soeurs restent cependant au service de la population minière.

Elles se consacrent également aux œuvres paroissiales, en faveur des Jeunes plus particulièrement.

Vers 1950, les Soeurs établissent une *école enfantine* (20 à 25 *petits*), qui paraît avoir connu bien des difficultés, venant principalement, d'après le texte, des *maîtres de l'école d'Etat* (qui n'apprécient probablement pas cette petite section concurrentielle...).

En 1957, il est noté un *changement d'immeuble* (l'ancien menaçait ruine depuis longtemps). Cependant, la *garderie* (pour les moins de 5 ans) et la *cantine scolaire* (une quarantaine de repas pour les enfants et le Personnel) peuvent être maintenues sur place.

Centre de soins et soins à domicile fonctionnent encore, ainsi qu'un « *petit ouvroir pour les jeunes filles peu douées mentalement* ».

Les activités paroissiales des Soeurs - catéchismes, patronages et entretien de l'église - sont toujours appréciées du Curé de la Paroisse.

Cependant, dès 1958, les Supérieures de la Congrégation envisagent le retrait de la Communauté de Lavaveix. De son côté, la Mine connaît bien des difficultés. Des pourparlers s'engageront avec l'Administration locale et le Président-Directeur général des Houillères d'Alun dont le siège social est à Clermont-Ferrand. Celui-ci fera part que la date de fermeture de l'Exploitation est fixée au 30 avril 1960.

Les Filles de la Charité quitteront Lavaveix-les-Mines en juillet 1960, non sans les regrets d'une partie de la population et des Soeurs elles-mêmes qui s'étaient fortement investies au service de tous.

Décembre 2012